

Délibération n°2019-02-11h

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	18
Votants	80

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

**Joël Pradel** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Michel Pesteil	<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot	<b>Robert Bredèche</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Pierre Coutaud</b>	à	Philippe Brugère	<b>Sandra Delibit</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Daniel Escurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Guy Faugeron</b>	à	Michel Lacrocq
<b>Baptiste Galland</b>	à	Daniel Mazière	<b>Martine Leclerc</b>	à	Gilles Chazal
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Christiane Monteil</b>	à	Jean-François Michon
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta	<b>François Ratelade</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jérôme Valade</b>	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénélox ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-02-11h



Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le

ID : 019-200066744-20190415-201902118-DE



## Création d'un poste au grade d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté le 13 décembre 2018 ;*

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de créer les emplois correspondants par délibération.

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement à temps complet d'un animateur accueil au sein du service accueil et vie locale de la Direction générale adjointe Proximité et citoyenneté ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, au grade d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie C, à temps complet, soit 35 heures, faisant fonction d'animateur accueil au sein du service accueil et vie locale de la Direction générale adjointe Proximité et citoyenneté ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Saint-Angel, le 15 avril 2019**

Le président,  
Pierre Chevalier

